



Ville de Roubaix
17 Grand'Place BP 737
59 066 Roubaix Cedex 01
Service Espaces Publics

ETUDE DE MAITRISE D'ŒUVRE PAYSAGERE ET ECOLOGIQUE DE L'EXTENSION DU PARC BRONDELOIRE

CAHIER DES CHARGES



SOMMAIRE

1. CONTEXTE	4
1.1. LE PROJET DANS UNE DEMARCHE GLOBALE DE REQUALIFICATION URBAINE ET ENVIRONNEMENTALE	4
1.2. GENESE DU PROJET	5
1.2.1. LE PROJET D'EXTENSION DU PARC BRONDELOIRE	5
1.2.2. LE PROJET DE CORRIDOR ECOLOGIQUE	6
1.3. LES PRINCIPES DU CORRIDOR ECOLOGIQUE : DEFINITIONS	7
2. ENJEUX LOCAUX	8
2.1. ETUDES PREALABLES DE FAISABILITE	8
2.1.1. ETUDE PAYSAGERE	8
2.1.2. ETUDE DES POTENTIALITES ECOLOGIQUES	8
2.1.3. RESULTAT DE LA CONCERTATION ET L'APPROCHE SOCIALE	8
2.2. LES PERIMETRES D'ETUDES	9
2.2.1. LE PERIMETRE DE REFLEXION : 3.5HA (EN GRIS)	9
2.2.2. LE PERIMETRE D'INTERVENTION : 1.5HA (EN ORANGE)	10
2.2.3. LES PROJETS URBAINS CONNEXES	11
3. LE PROGRAMME	12
3.1. LES PROJETS DE CONSTRUCTION DU PERIMETRE DE REFLEXION	12
3.1.1. LE GRETA	12
3.1.2. L'ECOLE VICTOR HUGO	12
3.1.3. LOSFELD-DISTRIBUTION	13
3.1.4. LES OPERATIONS DE LOGEMENTS	14
3.2. LES RUES « JARDINS »	14
3.3. L'EXTENSION DU PARC BRONDELOIRE	15
3.3.1. LES OBJECTIFS	15
3.3.2. LE PROGRAMME	16
3.3.2.1. Les éléments existants	16
3.3.2.2. Les éléments à créer	17
3.4. LES ATTENTES EN MATIERE DE GESTION	18
3.5. LA GESTION DES EAUX PLUVIALES (EP)	19
3.6. LA GESTION DE LA POLLUTION	19
3.7. LES MATERIAUX	19
3.8. LE PLAN LUMIERE	19
3.9. LE MOBILIER	20
3.10. LES CONTRAINTES TECHNIQUES DU SITE	20
3.11. LES DIFFERENTS GESTIONNAIRES	20
4. CONTENU DE LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE	21
4.1. CONSIGNES GENERALES	21
4.2. PRODUCTION ATTENDUE	21
4.3. DANS LE PERIMETRE DE REFLEXION	21
4.3.1. ETATS DES LIEUX	21
4.3.2. DIAGNOSTIC (DIAG)	22

4.3.3. ESQUISSE (ESQ)	23
4.4. DANS LE PERIMETRE D'INTERVENTION	24
4.4.1. AVANT-PROJET (AVP)	24
4.4.2. ETUDE DE PROJET (PRO)	25
4.4.3. ASSISTANCE POUR LA PASSATION DES CONTRATS DE TRAVAUX (ACT)	26
4.4.4. VISA DES ETUDES D'EXECUTION ET DE SYNTHESE (VISA)	27
4.4.5. DIRECTION DE L'EXECUTION DES CONTRATS DE TRAVAUX (DET)	27
4.4.6. ASSISTANCE AUX OPERATIONS DE RECEPTION (AOR)	29
<u>5. MODALITES PRATIQUES D'EXECUTION</u>	<u>30</u>
5.1. ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE	30
5.2. SUIVI ET PILOTAGE DE L'ETUDE	30
5.3. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	31
5.4. ANNEXES	31
5.5. DOCUMENTS DISPONIBLES POUR LE LAUREAT	31

1. CONTEXTE

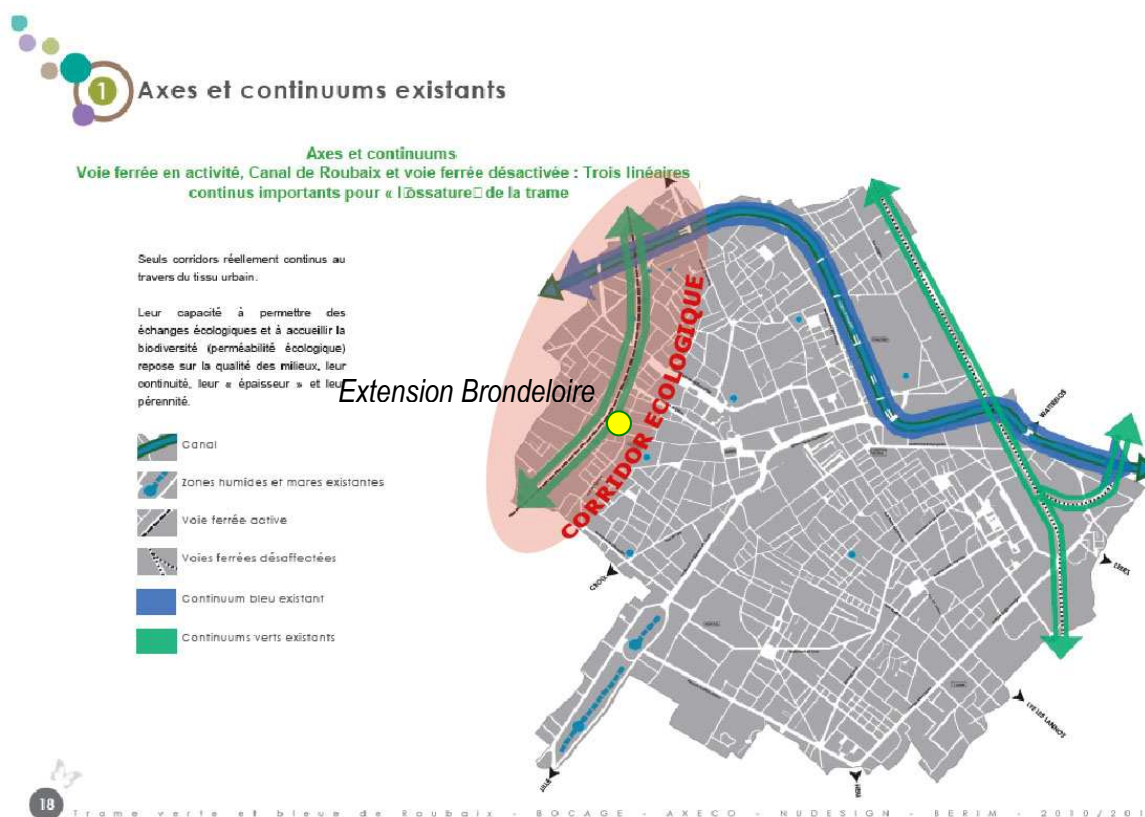
Le présent marché est un marché de Maîtrise d'Oeuvre complète pour l'étude et la réalisation de l'extension paysagère et écologique du parc Brondeloire. Il s'insère dans la mise en place progressive d'un corridor boisé le long de la voie ferrée en activité.

1.1. Le projet dans une démarche globale de requalification urbaine et environnementale

Depuis 2002, la Ville de Roubaix est engagée dans une démarche de développement durable à travers la mise en œuvre d'un d'Agenda 21 (cf. délibérations n°2002 D 23 du 23 mai 2002 et n°200 7 D 83 du 29 mars 2007). Parmi ses dix axes prioritaires, figure le développement d'une trame verte pour des impératifs tant sociaux qu'écologiques. Il s'agit de lutter contre la pauvreté du territoire communal en espaces naturels avec seulement 13 m² d'espaces verts par habitant et contre le recul global de la biodiversité, particulièrement vrai dans une région Nord-Pas-de-Calais très urbaine. A cette fonction de protection et de développement de la biodiversité, la Ville de Roubaix intègre une fonction de valorisation du paysage et une fonction récréative pour les habitants.

Ces dernières années, des efforts considérables de constitution progressive d'une trame continue par la mise en réseau d'espaces verts ont été menés avec la création et l'extension de plusieurs parcs dans les quartiers, la plantation de nombreux arbres d'alignement et la rétrocession de plus de 1 000 parcelles de jardins individuels. En parallèle, les services espaces verts de la Ville ont adopté des techniques de gestion et d'entretien plus respectueuses de l'environnement, récompensées par le grand prix de l'arbre et une 4^e fleur.

L'étude du plan de référence urbain réalisée de novembre 2006 à juin 2008 a marqué une nouvelle étape dans ce processus. Porté à connaissance en 2008, il cadre les conditions d'un développement urbain durable à 15 ans, notamment par le développement de la trame verte. La Ville s'est donc engagée à réaliser une étude pour l'élaboration d'une trame verte et bleue visant à décliner les potentialités de continuités écologiques et paysagères sur l'ensemble du territoire (cf. délibération n°2008 D 206 du 26 juin 2008). La création d'un corridor écologique de +/- 2,5 km, adossé à une promenade écologique le long de la voie ferrée, en constitue le premier maillon dont l'extension du parc Brondeloire est un point ressource.



(Carte extraite de l'étude trame-verte/trame bleue)

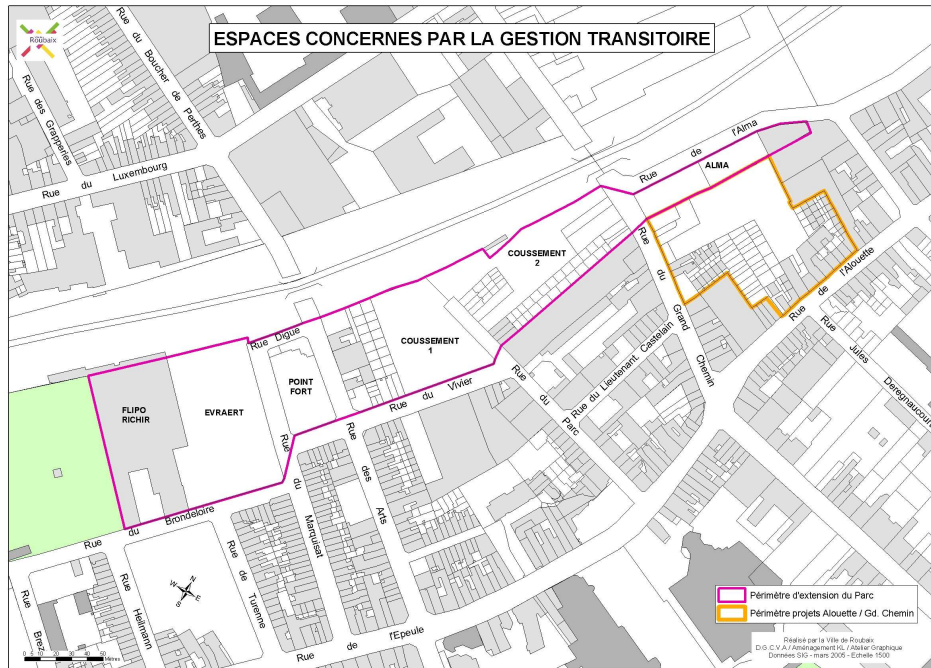
1.2. Genèse du projet

L'extension du parc Brondeloire est un projet en maturation depuis plusieurs années. Il a pris une nouvelle orientation avec la programmation d'un corridor écologique boisé le long de la voie ferrée à laquelle ce parc est adossé.

1.2.1. Le projet d'extension du parc Brondeloire

Le projet d'extension du parc du Brondeloire est très ancien. Dès 1998, dans le cadre du Grand Projet Urbain (GPU), le Conseil Municipal valide le principe de réalisation de la deuxième phase du Parc du Brondeloire jusqu'à la gare. Le parc existant fait 2,5 ha (du groupe Bell Brondeloire jusque la rue Heilmann), l'extension prévue jusqu'à la gare représente 3 ha. Les acquisitions foncières de friches industrielles, seules financées dans le cadre du GPU par le biais du FEDER, sont un préalable à sa réalisation. Ce proto aménagement prendra beaucoup de temps. Une première étape de concertation sera organisée entre 2001 et 2002 animée par Chantier Nature sans aboutir.

En 2005, dans l'attente de l'extension définitive du parc, l'idée a émergé de réfléchir à une gestion transitoire du site afin de ne pas « subir » l'espace en friches, mais de faire en sorte qu'il soit d'ores et déjà approprié par ses futurs usagers. Le site Alouette/Grand Chemin, en attente d'un projet de restructuration urbaine a été intégré au périmètre de réflexion.



Une méthode participative pour construire collectivement le projet de gestion transitoire a été proposée par la ville. Un groupe de projet constitué d'usagers potentiels des espaces récemment ou très prochainement libérés, accompagnés de techniciens de la ville a été constitué. Sa mission : formuler des propositions d'aménagement et d'animations permettant, dans l'attente de la réalisation de la deuxième partie du parc de faire vivre positivement les lieux. L'enjeu consistait également à expérimenter des aménagements et des animations et à s'approprier les lieux.

Cinq séances de travail ont été organisées. L'ensemble des propositions a abouti à un schéma de principe d'aménagement en phase transitoire. (**Annexe 1.2.1_Schéma des propositions spatialisées**). Chacune des propositions formulées a fait progressivement l'objet d'une étude de faisabilité (technique et financière) prenant en compte les contraintes diverses (foncier, sécurité, entretien maintenance, etc.) et la plupart ont été mises en œuvre entre 2006 et 2007.

1.2.2. Le projet de corridor écologique

Entre 2006 et 2008, le plan de référence de la Ville de Roubaix identifie des territoires à enjeux sur lesquels des déclinaisons opérationnelles seront nécessaires, parmi lesquelles figurent le quartier de la gare et les rives de la voie ferrée. Une étude de programmation et de composition urbaine et paysagère est donc lancée en 2008 sur ce secteur. Elle vise à aboutir à un plan directeur avec pour objectifs de développer un quartier urbain durable autour de la gare et de créer une promenade urbaine continue le long de la voie ferrée de l'Epeule au Canal. (Annexe 1.2.2 cahier de préconisations paysagères)

Parallèlement, dès 2007, le Comité de Quartier Fresnoy Mackellerie, appuyé par l'Association Entrelianes dans le cadre d'un Fonds de Participation des Habitants, réalise une étude de "Portrait Nature" sur le quartier dont les objectifs sont d'identifier les zones de potentiel écologique et de permettre une **appropriation citoyenne du thème de la biodiversité** (Annexe 1.2.2 portrait nature fresnoy macquellerie).

Le potentiel écologique du corridor de la voie ferrée y est véritablement souligné.

Le projet de corridor écologique urbain le long de la voie ferrée va ainsi naître de la rencontre entre deux initiatives : celle de la Ville de définir un développement urbain durable le long de la voie ferrée et celle d'habitants siégeant au Comité de Quartier Fresnoy Mackellerie de développer la nature en ville.

Ce projet a fait l'objet d'un dossier de candidature en réponse à l'appel à projets "trame verte et bleue – restauration des milieux naturels : corridors biologiques boisés" lancé conjointement par l'Etat et le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais dans le cadre du programme opérationnel FEDER 2007/2013. Il a reçu en janvier 2010 un avis favorable de principe.

L'ambition de l'extension du parc Brondeloire est donc d'élaborer un projet se situant au cœur du corridor écologique ouest, capable de répondre aux objectifs d'une promenade-corridor écologique adossée à la voie ferrée, reliant le parc Barbieux via le boulevard Cambrai-Montesquieu (lui-même réalisé dans une logique environnementale), au canal de Roubaix.

1.3. Les principes du corridor écologique : définitions

Un corridor écologique est une liaison fonctionnelle entre écosystèmes. Il répond aux besoins fondamentaux des êtres vivants : se déplacer (se propager), se nourrir, se reproduire ou se reposer. Cette continuité écologique est essentielle pour que ces populations échangent entre mêmes espèces et assurent leur pérennité.

Le corridor écologique devra s'appuyer sur 3 typologies d'espaces différenciés :

Le corridor biologique strict

Continu et inaccessible au public, le corridor strict a pour vocation de maintenir et de développer la biodiversité en présence sur les espaces, en facilitant les échanges entre espaces sources et espaces de développement de cette biodiversité. Colonne vertébrale du dispositif, il s'épaissit par ramification sur certains tronçons dits "espaces de réserve écologique". Il sera essentiellement porté par le talus SNCF, élément fédérateur de la promenade qui traversera le périmètre du parc Brondeloire sans faire partie de la mission de maîtrise d'œuvre complète, mais devant nécessairement l'intégrer.

Les espaces de réserve écologique

Constitutifs du corridor écologique, ces espaces peuvent accepter une présence humaine ponctuelle et sont donc parfois traversés par des promeneurs pour remplir leur rôle pédagogique. Leur fréquentation et leurs usages sont cependant limités afin de préserver leur fonction de zone ressource du corridor. La maîtrise d'œuvre pourra contribuer à épaissir le corridor par la création de ces espaces.

Les espaces tampons

Ils constituent des espaces de transition entre corridor et espaces urbains. Ils permettent d'éviter les contacts directs entre les lieux de vie et de passage des espèces et ceux des humains. Ces zones sont essentielles au bon fonctionnement du corridor. Le parc Brondeloire en constitue un des éléments majeurs. C'est pourquoi, en tant que future porte d'entrée de la trame verte et bleue, la ramification est souhaitée jusqu'aux voiries et espaces privés qui contribueront à l'existence d'une "continuité" écologique dans les quartiers.

2. ENJEUX LOCAUX

2.1. Etudes préalables de faisabilité

2.1.1. Etude paysagère

En septembre 2008, le bureau d'études Empreinte a rendu un premier travail de programmation sur le périmètre du Corridor écologique. Cette étude en reprenant l'inventaire du « Portrait Nature Fresnoy-Mackellerie » réalisée par les habitants et Entreliaanes a permis de dégager quelques grandes orientations de travail.

Des scénarios d'aménagements ont été réalisés. (Voir annexe 1.2.2.cahier de préconisation)

Aujourd'hui la ville souhaite concrétiser les projets définis par cette étude tout en la complétant et en y intégrant les projets programmés.

2.1.2. Etude des potentialités écologiques

La Trame verte et bleue de Roubaix a vocation d'une part à maintenir et consolider les espèces encore présentes sur la ville ; d'autre part à apporter des conditions de développement propices (espaces de nourrissage, de nidification, de protection et de reproduction) aux espèces en disparition ou disparu. A ce titre, certaines espèces d'oiseaux ne sont plus observées sur la ville.

Le corridor biologique boisé Ouest est un des quatre corridors présents sur la ville. Sa fonction est donc cruciale. Sa force réside dans la diversité des espaces qui le composent : milieux boisés, prairiaux, friches industrielles. Ces espaces étant amenés à disparaître de par les nombreux projets en cours ou à venir, ils doivent impérativement être compensés.

L'actuel parc Brondeloire est le second espace en termes de diversité écologique du corridor, derrière l'îlot de la Ferme. Il dispose intrinsèquement d'un potentiel de développement.

Ainsi, une extrême précision dans le projet sera réclamée afin d'apporter un maximum de valeur ajoutée aux diversités d'espèces visées malgré un espace limité.

2.1.3. Résultat de la concertation et l'approche sociale

Sur les quartiers ouest-roubaisiens, une étude sur le contexte social a permis de réaliser un diagnostic dont voici un extrait :

Potentiels	Contraintes
– Proximité du centre-ville – Quartier desservi par le métro, la voie ferrée, la Voie Rapide Urbaine – Présence de plusieurs équipements structurants (culturels notamment) d'envergure communale, voire au-delà – Mixité des fonctions, vecteur de centralité – Amorce de revalorisation à partir de certains axes – Terrains mutables – Quartiers traversés par une ancienne artère commerciale revalorisée (rue de l'Epeule)	– Densité – Pauvreté en espaces verts et plantations – Friches industrielles et îlots en déshérence – Discontinuité urbaine – Coupure physique, voie SNCF – Commerces en difficulté ; acquis du Contrat de rue de l'Epeule à conforter pour éviter des processus de fragilisation ou de stigmatisation – Poches d'habitat ancien très dégradé

– Présence d'un patrimoine architectural de qualité (bâti industriel et résidentiel, couvent des Clarisses) – Nombre important d'entreprises et de commerces – Richesse du tissu associatif ; plusieurs associations actives dans les démarches de développement social du quartier. – Un partenariat actif et innovant en matière d'insertion emploi : l'Equipe Emploi Insertion. – Ouverture d'un « pôle ressources » pour les jeunes. – Création d'un plan d'action sur l'Epeule – PRU sur les quartiers anciens débuté en novembre 2007 et d'une durée de 5 ans	– Indicateurs sociaux d'alerte : population fortement précarisée – Mixité sociale encore insuffisante – Problèmes d'insécurité – Problème de propreté – Démobilisation ou sous-qualification de la population active pour accéder à l'emploi – Risques réguliers d'essoufflement des principales associations – Risque de repli ou d'isolement des populations fragilisées.
---	---

Tableau issu de l'Etudes de maîtrise d'oeuvre urbaine – Quartiers Ouest

DGCVA – Service aménagement – Karine Le Sager Diouf – Septembre 2006 _non actualisé

Annexes : 2.1.3 contexte social PLU et 2.1.3.donnees_sociales_ouest (Données non réactualisées)

La prise en compte de ces réalités sociales conduira à des échanges importants avec les acteurs locaux avant/pendant/après. Elle doit se traduire par une méthodologie d'adaptation du projet au contexte donné. Le parc Brondeloire doit assurer et créer des liens entre les projets et des connexions avec les quartiers limitrophes. Il participe à la reconquête, à la valorisation paysagère et à l'image du site.

Il est actuellement le socle d'aménagements transitoires créés par une dynamique habitants. Globalement, les usages créés correspondent à la demande de la population. Une présentation réalisée avec les habitants permet de faire le point sur ces aménagements. (Annexe 2.1.3 CR_amgt-transitoire_brondeloire19.11.09)
Le projet doit donc en tenir compte.

L'extension du parc devra donc répondre aux usages attendus et intégrer des aires de jeux et autres aménagements tout en conciliant les besoins paysagers et écologiques.

Il doit faire la couture entre les différents espaces urbains existants et futurs

2.2. Les périmètres d'études

Les périmètres d'études comprendront deux échelles :

- Périmètre de réflexion
- Périmètre d'intervention

(Annexe A_Perimetre_brondeloire2)

2.2.1. Le périmètre de réflexion : 3.5ha (en gris)

La prestation consiste en une mission de maîtrise d'œuvre pour la conception jusqu'au stade esquisse de l'îlot. Ce périmètre inclut le parc, le parvis de l'école Victor Hugo avec sa promenade en pied de talus entre la rue Boucher de Perthes et

rue de Mouvaux, les voiries repérées au périmètre, le talus du chemin de fer et le cœur d'îlot représenté par l'ensemble des parcelles privées et les différents programmes de construction. L'objectif étant de s'assurer de la prise en compte des différentes connexions inhérentes aux différents projets urbains.



2.2.2. Le périmètre d'intervention : 1.5ha (en orange)

Cette emprise correspond au périmètre opérationnel. Il est ici demandé à l'équipe une maîtrise d'œuvre complète.

La prestation consiste en une mission de maîtrise d'œuvre complète pour la conception **suivie de la réalisation** d'un parc paysager et écologique le long de la voie ferrée en activité.



2.2.3. Les projets urbains connexes

Dans l'environnement immédiat de l'extension du parc Brondeloire, d'importantes transformations urbaines sont programmées.

Elles concourent au développement d'un nouveau quartier mixte conçu selon des principes d'urbanisme durable et traversé par une « promenade urbaine écologique » adossée à la voie ferrée. Ce quartier se caractérisera par :

- une mixité de fonctions urbaines;
- un urbanisme compact ;
- une rationalisation de l'organisation des stationnements ;
- des espaces publics de qualité;
- une imperméabilisation des sols minimale ;
- une contribution au développement de la biodiversité en ville
- des principes de construction HQE.

Ces projets de restructurations urbaines importantes vont modifier le contexte actuel et auront nécessairement des incidences sur l'usage du parc.

Annexe 2.2.3 : les projets urbains connexes

3. LE PROGRAMME

3.1. Les projets de construction du périmètre de réflexion

Dans le périmètre de réflexion, en limite du périmètre d'intervention se trouvent les éléments suivants

3.1.1. Le GRETA



L'implantation de cet équipement permet la création d'un parvis au droit de la rue de Mouvaux et de la promenade du corridor écologique. En pied de talus.

La mission doit intégrer la relation du bâtiment à l'espace public tout en intégrant le volet écologique. La difficulté ici est de gérer les niveaux et de dégager des emprises suffisantes pour les circulations piétonnes, notamment à l'angle des bureaux Losfeld.

La relation à l'espace public sera étudiée de sorte que le bâtiment offre une image d'ouverture et d'accueil, tout en prévoyant des dispositifs de sécurisation harmonieux aux heures de fermeture.

Une réflexion sera menée avec le représentant de la Région et son maître d'œuvre sur l'interface bâtiment/espace public ainsi qu'une mission de conseil sur le bâtiment.

3.1.2. L'école Victor Hugo



Aux abords de la construction, la maîtrise d'œuvre devra:

- Mettre en évidence le seuil du groupe scolaire depuis la rue Boucher de Perthes

- Dans la logique globale, faire de ce lieu de rencontres un élément moteur de pédagogie environnementale
- Mettre en valeur les amorces des cheminements piétons vers la promenade du corridor écologique.
- Permettre, par une conception appropriée des aménagements, un mode de gestion économe en ressources et respectueux de l'environnement = choix de matériaux sains, naturels et locaux pour les sols, maçonneries, mobilier (pierre et granulats de production locale, bois certifiés, matériaux recyclables...)
- Sécuriser les parcours des écoliers et notamment jusqu'à l'extension du parc Brondeloire qui accueillera une aire de jeux.

Le service Architecture pourra être sollicité pour gérer l'interface entre ce projet et l'espace public.

3.1.3. Losfeld-Distribution



L'usage par la société Losfeld-Distribution du linéaire en pied de talus compromet la possibilité de créer une promenade le long de la voie ferrée. Cette servitude RFF permet aujourd'hui aux camions de livraison une circulation en boucle.

Il est demandé au stade de l'esquisse une réflexion pour éviter ce conflit d'usages, mais aussi des moyens de gérer les limites de propriétés avec la société et le talus SNCF surtout sous son angle sécuritaire.

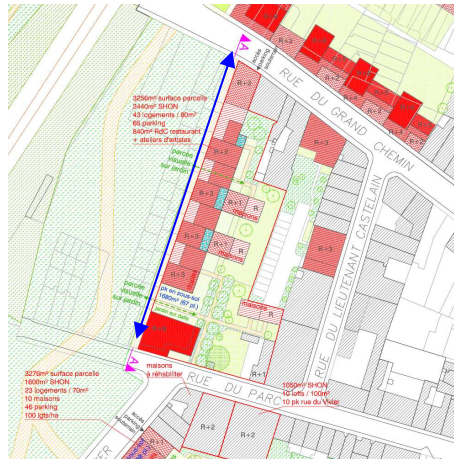
Cette étude sera menée avec l'ensemble des acteurs et aboutira certainement à une négociation pilotée par la ville, mais assistée par la maîtrise d'œuvre.

Il est donc demandé au stade de l'esquisse une proposition pour une nouvelle organisation et gestion du pied de talus et en phase PRO un projet définitif.

La présence de l'équipe lors de réunions de mise au point sera demandée pour assister la maîtrise d'ouvrage.

Cette partie de la promenade constitue un linéaire important et appartenant au projet global de la promenade corridor écologique. Il sera essentiel de s'associer avec l'équipe retenue du deuxième appel d'offres afin que la continuité soit évidente et sans rupture.

3.1.4. Les opérations de logements



La gestion des interfaces avec le parc et les futures façades fait partie du programme.

Rue de lieutenant Castelain et rue du Vivier, 2 zones ERL (Emplacement Réservé Logement) ont été inscrites au PLU. Des hypothèses d'aménagements dessinent la construction d'une quarantaine de logements faisant face au parc Brondeloire (Annexes 2.2.3 rbx gare canifrance hyp1_300310 et 2.2.3_RBX GARE_Rue du Vivier_30 03 10)

L'opération rue du Vivier est la plus avancée et pourrait voir sa phase de démolition débuter rapidement.

L'opération sur les locaux de Canifrance est moins engagée. (Premières démolitions prévues dans 5 ans ou plus). Cependant, à la vue de l'hypothèse retenue, une allée piétonne desservant les pieds d'immeubles est à prendre en considération dans le projet.

3.2. Les rues « Jardins »

Dans le périmètre de réflexion sont intégrées : la rue des Arts, Boucher de Perthes, du Luxembourg, du Vivier, du Grand chemin et de Mouvaux.

Les objectifs sont les suivants :

- Traiter les voies perpendiculaires comme des entrées du parc : la présence du végétal sur les rues adjacentes permettra d'optimiser les connexions avec le quartier pour créer un paysage cohérent et attrayant (actuellement ambiances minérales – à terme : ambiances végétales)
- Faire pénétrer la nature en ville dans les quartiers limitrophes
- Organiser les circulations piétonnes aux abords (Création de passages piétons surélevés à proximité des entrées, reprise des trottoirs ...)
- Organiser les circulations des cycles ainsi que leur stationnement (Prévoir des accroches vélos)
- Organiser la circulation et le stationnement automobiles autour du parc
- Proposer des profils pour les voiries adjacentes

3.3. L'extension du Parc Brondeloire

3.3.1. Les objectifs

Une vocation urbaine

- Assurer une cohérence entre les différents projets du secteur et de la ville (trame verte, corridor, restructuration d'îlot, constructions à proximité du parc, logements sur l'îlot Alouette/Espérance, Groupe scolaire Victor Hugo, développement des déplacements « modes doux »...)
- Favoriser le rayonnement du parc au sein du quartier de part et d'autre de la voie ferrée
- Intégrer cette extension de parc dans une démarche de développement durable, participant à la construction d'une ville durable, économe en ressource, agréable à vivre et garantissant le confort des usagers (en cohérence et en articulation avec les projets trame verte et corridor écologique)
- Aménager un parc de qualité
- Mettre éventuellement en scène la mémoire du lieu
- Tenir compte de la présence du marché dominical de l'Epeule et des conséquences sur l'utilisation du parc (déchets, voitures)

Une vocation écologique

- Participer à la mise en place de la trame verte et bleu roubaisienne
- Renforcer le corridor biologique boisé en apportant une réelle valeur ajoutée en termes de biodiversité et de fonctionnalité : avec des aménagements valorisants et enrichissant les milieux et une gestion appropriée, le corridor écologique visera le maintien ou le développement des espèces suivantes :
 - les espèces inféodées aux boisements ;
 - les espèces de friches ;
 - les rapaces diurnes et nocturnes ;
 - les espèces de zones humides.
- Intégrer cet aménagement du parc dans une démarche de développement durable, économe en ressource, préservant la biodiversité et la diversité des milieux
- Associer l'étude du corridor écologique boisé réalisée en parallèle.
- Penser la gestion écologique du parc dès la conception

Une vocation sociale

- Développer l'utilisation familiale du parc et sa vocation de lieu de rencontres et de liaisons interquartiers
- Affirmer la vocation du parc comme un espace vert de loisirs, de détente et pédagogique
- Penser la gestion sociale du parc dès la conception
- Poursuivre et développer le programme d'animation en lien avec les partenaires du quartier
- Soigner l'aménagement des parcours de promenade piétonne notamment vers les équipements publics (y compris trottoir parvis le long de la rue des Arts/Boucher de Perthes).

3.3.2. Le programme

3.3.2.1. Les éléments existants

En 2009, la mairie a concerté les habitants du quartier afin de connaître les conclusions sur les aménagements transitoires existants. ([Annexe 2.1.3 CR_amgt_transitoire_brondeloire19.11.09.](#)). Ce compte rendu est une critique constructive des usagers sur les équipements existants qu'il faut prendre en compte dans l'élaboration du projet.

Le jardin partagé:

Le « Jardin de Traverse » est un jardin partagé écologique et autonome de 1700m². Il a vocation à s'inscrire dans le quartier et à être ouvert à tous dès qu'un jardinier adhérent est présent. Il rassemble actuellement plus de 30 familles adhérentes et reçoit plus de 2000 visites par an. L'association organise des ateliers de jardinage collectifs tous les samedis matins, mais aussi des trocs de plantes, des séances d'apiculture, des repas de quartier, des expositions artistiques, de la gymnastique chinoise.

Une fois par semaine, il accueille l'association d'insertion RéAgir pour leur vente de légumes bios. Le Jardin de Traverse devient alors un lieu convivial où visiteurs et clients discutent autour d'un café. C'est pourquoi un accès carrossable est nécessaire, pour les livraisons du marché bio notamment.

En dehors du jardin lui-même, l'association organise dans son local (42 av. d'Alsace) des réunions de concertation, des ateliers d'échanges de savoirs (cuisine, dessin, bricolage, etc.), et un groupement d'achat bio.

L'association a formalisé auprès de la ville une demande d'extension de surface sur la base du projet initial.

Il sera important d'étudier la pertinence de cette extension aux vues des aspects positifs que cela pourrait apporter (sécurisation des talus, réorganisation interne au jardin...), mais aussi négatifs (privatisation de l'espace, diminution de la surface ouverte...).

Le déplacement du jardin n'est pas souhaité.

Les jardins familiaux du Vivier

Ce site de 750 m² regroupe 10 parcelles de jardins gérées par « La Maison du Jardin ». Remaniée en 2010, la ville souhaite conforter leurs usages sachant qu'une vingtaine de personnes sont sur liste d'attente dans le quartier.

L'équipe de maîtrise d'œuvre devra donc intégrer dans le projet cet élément. Il lui est également demandé d'intégrer une zone d'apport volontaire ainsi qu'une réflexion sur la récupération des eaux de pluie.

Le parcours sportif

D'une façon générale, quelques agrès sont utilisés, la ville souhaiterait donc conserver cet usage et demande une amélioration de ce parcours. Leurs emplacements peuvent être revus si besoin dans un souci de cohérence.

L'espace de jeux

Cet espace est très attendu par les habitants du quartier. Un comptage montre qu'en période estivale plus de 300 passages par jour sont enregistrés sur le toboggan.

L'équipe de maîtrise d'œuvre proposera donc un aménagement d'aire de jeux qui devra s'intégrer à la philosophie du corridor écologique, à la demande sociale et aux contraintes du site. Toutes les tranches d'âges sont concernées (petite enfance, adolescent et adulte).

Ce(s) espace(s) de jeux devront soit être éloignés des habitations et des voies de circulation soit protégés.

Les autres activités à développer

- Conserver et installer d'autres tables de pique-nique à proximité d'une zone ombragée
- Aménager un espace praticable en tout temps, type placette pour accueillir les dynamiques collectives, les animations temporaires du quartier comme un repas de quartier, un cinéma en plein air, une exposition extérieure...
- Développer une ou des zones humides (restaurer la mare si besoin), afin d'apporter une réelle valeur ajoutée au fonctionnement écologique.

3.3.2.2. Les éléments à créer

Développer le potentiel faune et flore

Pour l'aider à approfondir son analyse, le prestataire pourra s'aider des divers recensements réalisés :

- Les portraits de Nature : essentiellement Fresnoy-Mackellerie ([annexe 1.2.2 portrait_nature_fr.macquellerie](#)) réalisé avec les habitants et Entrelaines
- Les inventaires ornithologiques du corridor ([annexe 3.3.2.2. Inventaire ornithologique corridor](#))

Sur l'ensemble du périmètre, la ville souhaite conforter, développer et créer ses potentialités faune/flore. Il sera essentiel de définir des usages compatibles avec cet objectif.

Pour cela il est demandé à la maîtrise d'œuvre :

Pour la flore de :

- Favoriser la biodiversité
- Proposer une palette végétale respectueuse de l'environnement existant et de la biodiversité (choix d'essences régionales, maintien de certaines zones existantes, enrichissement de la diversité)
- Proposer une diversité et une complémentarité des milieux (ouverts, fermés, secs, humides, gestion des strates, choix des essences végétales) en lien avec le corridor
- Organiser des parties accessibles au public (promenade, loisirs ...) et des parties inaccessibles (préservation de la faune et de la flore) en lien avec le corridor
- Renforcer le cordon boisé

- Prendre en compte la question des plantes invasives
- Apporter un soin particulier à la végétalisation du talus SNCF (corridor)
- Proposer un mode de gestion différenciée

Pour la faune de :

- Enrichir la diversité des espèces actuelles
- Apporter des conditions propices au développement des espèces : nourrissage, reproduction, protection... en complémentarité du corridor boisé
- Traiter les points de rupture (ponts, voiries...) afin de maintenir une continuité pour la « petite faune »
- Renforcer et qualifier également la typologie de milieux des espaces les plus intéressants au niveau faunistique. Il s'agit notamment du secteur du Jardin de Traverse (rue des Arts, rue du Grand Chemin) qui se rapproche d'une typologie bocagère qu'il faudrait appuyer encore (prairie de fauche montée en graines – notamment pour le Chardonneret élégant – haies et petits massifs bocagers, mare, arbres de haute tige, lisière forestière...).

Le traitement des limites

La multiplicité des futurs usages conduit à un traitement attentif des limites pour garantir une meilleure lisibilité.

Il est attendu une différenciation claire entre les espaces publics/privés et le corridor, les espaces accessibles/non accessibles, le parc et les espaces adjacents ainsi qu'une hiérarchisation des entrées, des espaces et sous-espaces.

Ces délimitations ne doivent pas nécessairement se matérialiser par des clôtures hautes surtout pour marquer les limites entre le parc et les espaces adjacents. Cependant les différenciations doivent être claires.

Il sera important d'intégrer les mutations à venir : construction du groupe scolaire et les logements en front direct du parc (ancien site Canifrance).

Enfin, le périmètre de l'extension devra être protégé contre l'envahissement des véhicules surtout mis à mal le dimanche lors du marché qui se situe en bordure.

Les circulations

La gestion des circulations est attendue afin d'améliorer l'accessibilité de tous les publics, notamment les personnes à mobilité réduite (passages piétons sécurisés...)

La prise en compte de tous les usagers (scolaires, habitants existants et futurs, promeneurs, utilisateurs du jardin de traverse, cycles ? ...) doit permettre le dessin de cheminements fonctionnels, sécurisés et engageants.

Leurs traitements doivent connecter le parc aux espaces publics alentours et également renforcer la gestion des interfaces entre le parc, le corridor écologique et les espaces protégés du public.

Il faudra prévoir un accès véhicule léger pour le Jardin de Traverse (marché bio).

3.4. Les attentes en matière de gestion

Dans le périmètre de réflexion

De manière générale, il est attendu un mode de gestion :

- Sécuritaire : Prendre toutes les mesures de sécurité pour assurer la bonne gestion du site et limiter les espaces non visibles

- A l'échelle des moyens de la commune : Cette réflexion doit être menée en tenant compte des préconisations du service Espaces Verts de la ville.
- Respectueux de la biodiversité. Le principe de gestion différenciée sera une approche à développer.
- Tout en répondant aux besoins des usagers.

Dans le périmètre d'intervention

Le parc sera ouvert 24h/24. La présence du marché de l'Epeule à proximité du parc entraîne des dysfonctionnements (propreté, véhicules...) qu'il faut intégrer dans la gestion du parc.

Il est demandé à la maîtrise d'œuvre de mettre au point un règlement pour faciliter le bon usage du lieu dans une démarche participative. La prise en compte des animaux domestiques est une question soumise à débat sur cet espace.

3.5. La gestion des eaux pluviales (EP)

Le contexte du projet amène à des objectifs de gestion des eaux pluviales différentes :

- Historique : ancien tracé du cours d'eau du Trichon
- Esthétique : aménagement d'un parc paysager
- Pratique : besoin de récupération formalisé par les jardins familiaux, circulation des usagers hors d'eau...
- Budgétaire : diminution des réseaux
- Ecologique : augmentation de la diversité des milieux, alimentation de la nappe phréatique...

Le projet doit donc satisfaire chacun de ces objectifs en mettant en scène la présence de l'eau, en assurant la porosité des matériaux, en récupérant ces EP pour la mare, les jardins familiaux...

3.6. La gestion de la pollution

Les analyses de pollution mettent en évidence des anomalies métalliques, des traces d'HAP et d'hydrocarbures totaux ainsi que des traces de composés volatils. (*annexe 3.6_diag_secteur_sud*)

Compte tenu des usages envisagés, il est recommandé la réalisation d'un plan de gestion afin de préciser les mesures de gestion à mettre en œuvre et permettre la validation de leur efficacité par une analyse des Risques Résiduels (ARR).

3.7. Les matériaux

La ville a une politique tournée vers le développement durable, c'est pourquoi le choix des matériaux est essentiel. Ils devront au maximum être de provenance locale, issus de matières naturelles ou récupérées sur site.

Afin de faciliter leurs gestions, ils seront faciles d'entretien et une vigilance est demandée sur leur durabilité.

3.8. Le plan lumière

Le plan lumière devra être compatible avec les différents usages et la proximité du corridor écologique afin de ne pas générer de perturbation dans les différents cycles.

Il doit permettre l'appréhension des ambiances diurnes et nocturnes sur l'ensemble du périmètre, ainsi que les modes d'éclairage (horaire, typologies, cibles ...). Cette réflexion doit être menée en tenant compte des préconisations du service Eclairage public de la ville.

3.9. Le mobilier

Le mobilier doit répondre aux besoins inhérents au projet (sécurité, propreté, lisibilité, sociabilité, fonctionnalité, et **écologie**) A ceci s'ajoute ceux souhaités par les usagers : tables de pique-niques, observatoires, point d'eau et point électrique pour les manifestations.

La ville souhaite qu'une signalétique caractéristique au projet soit développée. Elle permettra d'informer, diriger et d'expliquer. Pour cela elle aura un caractère fonctionnel, simple et pédagogique. Cette signalétique sera imaginée pour être déclinée sur le corridor.

3.10. Les contraintes techniques du site

Au sein du périmètre plusieurs contraintes sont relevées et doivent donc être intégrées aux réponses de la maîtrise d'oeuvre :

- Le talus SNCF et les ouvrages de structures (box ...)
- La présence du Trichon
- Les vestiges des démolitions (dalles, caves ...)
- La pollution : De fortes suspicions sont à prendre en compte dans la gestion des terres.
- Le corridor strict
- Les réseaux
- Les accès aux logements

3.11. Les différents gestionnaires

Le projet rassemble différents acteurs gestionnaires qu'il faudra intégrer à la démarche du projet afin de s'assurer de la faisabilité dans le temps et l'espace. Il s'agit de :

- Ville de Roubaix (espaces verts, éclairage public et développement durable pour les jardins familiaux)
- RFF et SNCF
- LMCU (voirie, assainissement...)
- Les concessionnaires
- Les associations
- Le futur gestionnaire du corridor

4. CONTENU DE LA MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

4.1. Consignes générales

Dans une démarche d'innovation, mais aussi d'expérimentation, la ville souhaite laisser l'équipe retenue proposer des solutions innovantes, mais réalistes dans les aménagements ainsi que des formes de supports qui permettront la compréhension et la bonne réalisation du projet (coupes, perspectives, vidéos, animations.).

Toutefois, ces formes devront recevoir une validation de la maîtrise d'ouvrage.

Dans la mise en œuvre du projet parc, promenade et corridor écologique le long de la voie ferrée, la ville de Roubaix a engagé un processus participatif avec les forces vives du territoire. Le présent cahier des charges est par exemple la résultante d'une communication entre les services techniques, les associations et représentants des habitants.

La conception et la réalisation du projet doivent s'inscrire dans cette dynamique.

Sur la durée de la mission, le titulaire proposera une méthode permettant d'associer à la présentation et à l'appropriation des concepts écologiques les usagers du quartier et alentours (conseil de quartier, associations, habitants, entreprises...) avant, pendant et après.

Des présentations publiques aux étapes clés (défini dans une note méthodologique « participative ») seront organisées avec la Ville.

Il conviendra pour le titulaire de préciser les modalités de mise en œuvre dans une note méthodologique « participative » (fréquence, forme pédagogique, public cible, durée, coût, calendrier...)

Dans les solutions d'aménagements apportées, la maîtrise d'ouvrage sera sensible à l'innovation et l'originalité.

4.2. Production attendue

Tous les documents produits seront rendus à chaque étape:

- Sous format rapport papier, en deux exemplaires, dont un reproductible adressé à la ville de Roubaix, service Espaces Publics.
- Sous format informatique en CD-Rom en 4 exemplaires documents sources. Pour les images, le format sera en JPEG, pour les plans en DWG réexploitable (non aplati) et le texte en Word ou similaire.

Les panneaux d'exposition et les supports de présentations publiques seront demandés en un exemplaire et en format informatique.

Chaque phase sera validée lors d'une/des réunions avec la maîtrise d'ouvrage et les partenaires concernés.

4.3. Dans le périmètre de réflexion

4.3.1. Etats des lieux

Sur l'ensemble du site, il est demandé :

- Un relevé sur site du contexte paysager, écologique et social
- Une collecte et prise en compte des aménagements existants pour la conception des espaces publics (contraintes liées à la voirie et aux déplacements ; plantations, éclairage public...) et de la voirie (altimétrie, carrefours, signalisation...)
- Une étude des projets connexes (programmation, orientations...)
- Une participation aux cahiers des charges pour missions complémentaires (relevés géomètres, étude hydro géotechnique...)
- Une collecte et synthèse sur la présence des réseaux existants concessionnaires
- Une collecte et synthèse des données géographiques, paysagères, environnementales et techniques auprès de la Maîtrise d'ouvrage et de l'ensemble des acteurs associés au projet, administrations diverses, prestataires VRD :
 - Topographie,
 - Pollution de sol,
 - Réseaux existants (VRD),
 - Mode d'assainissement des terrains riverains (en particulier concernant la maîtrise du ruissellement des eaux pluviales),
 - Servitudes publiques,
 - Contraintes de sécurité liées à la voie ferrée,
 - etc.

4.3.2. Diagnostic (DIAG)

Un diagnostic architectural, urbain et environnemental est attendu afin de s'assurer de la prise en compte des enjeux :

- Paysagers** : ambiance, usages, cadre, perspectives visuelles, identité du site
 - Ecologiques** : inventaire et prospection pour déterminer des espaces à haut potentiel écologique recherchés avec les espèces faunistiques et floristiques visées et leur évolution visée (maintien/développement, etc.), leur niveau de patrimonialité et les indicateurs de suivi ainsi que les modalités de suivi.
- En parallèle, un appel d'offres sera lancé sur l'ensemble du corridor écologique. Il s'agira avant tout d'une mission écologique. C'est pourquoi le prestataire devra se mettre en lien avec l'équipe retenue afin d'y associer leur analyse et leurs propositions.

Cette relation sera une des clés de la réussite du projet global.

- Techniques** : par rapport aux projets de construction, aux contraintes de circulation, de desserte, de transport en commun, de sécurité, de gestion des eaux pluviales, de réseaux concessionnaires, des études pollution...

Livrables :

- Un relevé photographique commenté de l'état des lieux, vidéo, etc.
- Un plan d'état des lieux et diagnostic paysager général à une échelle adaptée (au 1/500ème) intégrant une synthèse des contraintes et cahiers de charges des projets connexes,
- Un inventaire écologique
- Une notice méthodologique de l'état des lieux et du diagnostic (format A3 paysage)
- Des documents de référence

4.3.3. Esquisse (ESQ)

Afin d'élaborer le plus justement le projet d'aménagement, il est demandé au début de cette phase :

- Une coordination avec les concessionnaires

L'équipe de maîtrise d'oeuvre se rapprochera de l'ensemble des concessionnaires afin de les informer du projet, de prendre connaissance de leurs contraintes et de leurs besoins, mais aussi et surtout afin d'organiser leur intervention sur le site. Elle sera tenue d'obtenir de leur part la validation des projets et assurera l'interface avec ces partenaires pendant toute la durée de l'opération, de la phase conception à la réalisation.

- Une coordination avec les maîtres d'ouvrages constructeurs

L'équipe de maîtrise d'oeuvre devra caler le projet d'aménagement des espaces publics en fonction des programmes de constructions (groupe scolaire) connus au moment de la réalisation des études, et/ou des plans de composition urbaine issus des études maîtrise d'oeuvre urbaine (logement à venir sur site Canifrance).

- Une coordination avec l'équipe de maîtrise d'oeuvre lauréate du concours du parc promenade et du corridor écologique

Dans l'attente de la désignation de l'équipe lauréate de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'écologie sur l'ensemble du périmètre du projet de corridor écologique l'équipe de maîtrise d'oeuvre de l'extension du parc Brondeloire devra adopter une dimension écologique très affirmée dans sa conception. Dès sa désignation, le projet lui sera soumis. Des échanges et une coordination seront alors nécessaires pour assurer une cohérence d'ensemble.

En fonction des conclusions des études préalables, des remarques et observations de la Maîtrise d'ouvrage et des partenaires associés, sera élaborée une esquisse d'aménagement déterminant :

- Le parti général d'aménagement avec la présentation de l'intérêt écologique pour chaque aménagement proposé
- Les pistes de réflexion sur la gestion des terres polluées
- La vérification de la compatibilité du projet avec l'enveloppe financière prévisionnelle. La proposition devra être réaliste au regard des moyens communaux et des conditions financières de l'ANRU. Elle devra également être éligible aux financements FEDER (objectifs : 80 % d'éligibilité).

L'étude de programmation réalisée par Empreinte ainsi que la candidature roubaisienne à l'appel à projets FEDER doit servir de base. (Annexe [4.3.3candidature_corridor écologique 30.09.08](#))

Livrables :

- Un plan d'ensemble d'aménagement (1/500ème),
- Des coupes de principe et des photomontages visant à mesurer l'insertion du projet dans le contexte urbain
- Un descriptif des espaces sectoriels (revêtements, matériaux, mobilier urbain, essences des plantations)

- Une estimation financière et un pourcentage d'éligibilité au FEDER prévisionnelle
- Une note écologique décrivant les milieux, les fonctionnalités écologiques en lien avec le corridor...
- Un premier diagnostic permettant d'avoir une idée sur les volumes de terres polluées à manipuler, les degrés de contamination/pollution ainsi que les « filières potentielles »

Réunions :

Il sera demandé une présentation en comité technique ainsi que des présentations lors des différentes coordinations.

4.4. Dans le périmètre d'intervention

4.4.1. Avant-projet (AVP)

A l'issue de la validation des éléments d'Esquisse par la Maîtrise d'ouvrage et des partenaires associés sera élaboré un Avant-Projet d'Aménagement déterminant :

- Les propositions détaillées d'aménagement
 - Les schémas de fonctionnement (gestion des eaux pluviales, éclairage, gestion et entretien, circulations, etc.)
 - La méthodologie de gestion des terres polluées
 - Estimation définitive du coût prévisionnel des travaux
 - Un plan de gestion afin que les objectifs et les actions soient cohérents et complémentaires. Soit sur les interventions à réaliser : Nature/fréquence, moyens à mettre en œuvre, dates d'interventions/temps estimées, objectifs de qualité à atteindre notamment sur la pérennité et l'évolution des milieux ainsi que la/les structures de gestion assurant la pérennité des aménagements.
- La méthodologie participative

Livrables

- Un plan-masse couleur habillé (1/200ème)
- Des plans thématiques (à l'échelle adaptée)
- Des coupes et profils en long habillés et cotés (1/100ème)
- Des vues en perspective nécessaires à la compréhension des partis exposés
- Des plans des réseaux existants et futurs, révélant les croisements entre ces derniers et les propositions de déplacement des réseaux existants si besoin est
- Un plan des bassins versants et prédimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales
- Une palette végétale et son argumentaire écologique
- Un descriptif détaillé des espaces publics (revêtements, matériaux, mobilier urbain, entretien et gestion)
- Une note écologique spécifique liée au fonctionnement écologique des espaces et aménagements ainsi que leurs contributions au corridor
- Un plan de gestion (plan et descriptif) proposant et définissant les orientations à 5, 10 et 15 ans avec une cartographie des éléments structurants, les aménagements ou confortements à réaliser avec un échéancier des besoins prévisibles (renouvellement, densification, diversification)

- Un avant-métré et estimation définitive du coût prévisionnel des travaux par nature d'ouvrage et pourcentage d'éligibilité au FEDER
- Un planning d'exécution des travaux afin de permettre au maître d'ouvrage de fixer l'échéancier d'exécution
- Une note méthodologique participative

Réunion(s)

- Présentation en Comité technique
- Présentation en Comité de pilotage
- Communication auprès des acteurs et usagers

4.4.2. Etude de projet (PRO)

Les études de projet ont pour objet de :

- préciser par des plans, coupes et élévations, les formes des différents éléments de la construction, la nature et les caractéristiques des matériaux ainsi que les conditions de leur mise en œuvre
- déterminer l'implantation et l'encombrement de tous les éléments de structure et de tous les équipements techniques
- préciser les tracés des alimentations et évacuations de tous les fluides et, en fonction du mode de dévolution des travaux, coordonner les informations et contraintes nécessaires à l'organisation spatiale des ouvrages
- décrire les ouvrages et établir les plans de repérage nécessaires à la compréhension du projet
- établir un coût prévisionnel des travaux décomposés par corps d'état, sur la base d'un avant métré
- permettre au maître d'ouvrage, au regard de cette évaluation, d'arrêter le coût prévisionnel de l'ouvrage et, par ailleurs, d'estimer les coûts de son exploitation
- déterminer le délai global de réalisation de l'ouvrage.

Livrables

- Plans altimétriques au 1/100ème et coupes (échelle à déterminer).
- Plans de revêtements au 1/100ème et coupes.
- Plans de plantations au 1/100ème.
- Plans des réseaux au 1/100ème
- Cahier de détails (contenu à préciser en fonction du projet).
- Réalisation d'un cahier des charges d'entretien des futurs dispositifs de gestion des eaux pluviales.
- Descriptif.
- Plan de principe d'installation et d'accès de chantier
- Estimation financière arrêtée.

Réunion(s)

- Présentation en Comité technique

4.4.3. Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT)

L'assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation du ou des contrats de travaux, sur la base des études qu'il a approuvées, a pour objet de :

- préparer la consultation des entreprises de manière telle que celles-ci puissent présenter leurs offres en toute connaissance de cause, sur la base d'un dossier constitué des pièces administratives et techniques prévues au contrat ainsi que des pièces élaborées par la maîtrise d'œuvre correspondant à l'étape de la conception choisie par le maître d'ouvrage pour cette consultation. Le dossier est différent selon que la dévolution est prévue par marchés séparés ou à des entreprises groupées ou à l'entreprise générale
- préparer, s'il y a lieu, la sélection des candidats et analyser les candidatures obtenues
- analyser les offres des entreprises, s'il y a lieu les variantes à ces offres; procéder à la vérification de la conformité des réponses aux documents de la consultation ; analyser les méthodes ou solutions techniques en s'assurant qu'elles sont assorties de toutes les justifications et avis techniques, en vérifiant qu'elles ne comportent pas d'omissions, d'erreurs ou de contradictions normalement décelables par un homme de l'art et établir un rapport d'analyse comparative proposant les offres susceptibles d'être retenues, conformément aux critères de jugement des offres précisés dans le règlement de la consultation. La partie financière de l'analyse comporte une comparaison des offres entre elles et avec le coût prévisionnel des travaux.
- préparer les mises au point nécessaires pour permettre la passation du ou des contrats de travaux par le maître d'ouvrage.

Livrables :

Elaboration du DCE – Dossier de consultation des entreprises

Le DCE est élaboré en fonction des options prises par le maître d'ouvrage pour le mode de dévolution des marchés de travaux (entreprise générale, lots séparés, entreprises groupées). Il tient compte du niveau de conception choisi par le maître d'ouvrage pour lancer la consultation (AVP, PRO ou EXE).

Le maître d'œuvre propose au maître d'ouvrage des adaptations du CCAP (cahier des clauses administratives particulières), de l'acte d'engagement et du règlement de la consultation, fournis par le maître d'ouvrage, qui lui semblent nécessaires pour tenir compte des particularités de l'opération.

Le maître d'œuvre établit la liste des pièces écrites et graphiques nécessaires à la consultation des entreprises, qu'il a élaborée ou qui ont été fournies par le maître d'ouvrage, les collecte et les regroupe dans le CCTP (cahier des clauses techniques particulières) qui comprend ainsi :

- les plans, les pièces écrites
- les éventuels autres documents produits soit par le maître d'ouvrage soit par les autres intervenants (notamment PGC, rapport initial du contrôleur technique, études de sondages des sols, diagnostics divers, prescriptions des concessionnaires, etc.).

Consultation des entreprises

- Proposition au maître d'ouvrage des critères de sélection et de qualification à insérer dans l'avis de publicité
- Etablissement d'un rapport d'analyse des candidatures et proposition de sélection au maître d'ouvrage
- Le cas échéant, réponses aux questions posées par les entreprises suivant les modalités définies avec le maître d'ouvrage
- Etablissement d'un rapport comparatif d'analyse technique et financière des offres et, s'il y a lieu, de leurs variantes
- Proposition d'une liste d'entreprises susceptibles d'être retenues (mieux-disantes).

La présence aux réunions de la commission d'appel d'offres ne fait pas partie de la mission.

Mise au point des marchés de travaux

Le maître d'œuvre met au point les pièces constitutives du marché en vue de sa signature par le maître d'ouvrage et l'entrepreneur.

4.4.4. Visa des études d'exécution et de synthèse (VISA)

Lorsque les études d'exécution sont, partiellement ou intégralement, réalisées par les entreprises, le maître d'œuvre s'assure que les documents qu'elles ont établis respectent les dispositions du projet et, dans ce cas, leur délivre son visa.

Prestations incluses :

- Examen de la conformité des plans et documents d'exécution établis par les entrepreneurs aux documents établis par la maîtrise d'œuvre
- Etablissement d'un état récapitulatif d'approbation ou d'observations de tous les documents d'exécution
- Examen et approbation des matériels et matériaux et leur conformité aux prescriptions arrêtées dans le CCTP des marchés de travaux
- Arbitrages techniques et architecturaux relatifs à ces choix et aux éventuelles variantes proposées par les entrepreneurs
- Examen des tableaux de gestion des documents d'exécution à établir par les entrepreneurs
- Examen des tableaux de gestion des choix de matériels et matériaux à établir par l'OPC ou les entrepreneurs.

**4.4.5. Direction de l'exécution des contrats de travaux
(DET)**

La direction de l'exécution du ou des contrats de travaux a pour objet de :

- s'assurer que les documents d'exécution ainsi que les ouvrages en cours de réalisation respectent les études effectuées
- s'assurer que les documents à produire par le ou les entrepreneurs, en application du ou des contrats de travaux, sont conformes aux dits contrats et ne comportent ni erreur, ni omission, ni contradiction normalement décelable par un homme de l'art

- s'assurer que l'exécution des travaux est conforme aux prescriptions du ou des contrats de travaux, y compris le cas échéant, en ce qui concerne l'application effective d'un schéma directeur de la qualité, s'il en a été établi un
- délivrer tout ordre de service et établir tout procès-verbal nécessaire à l'exécution du ou des contrats de travaux ainsi que procéder aux constats contradictoires, organiser et diriger les réunions de chantier
- informer systématiquement le maître d'ouvrage sur l'état d'avancement et de prévision des travaux et dépenses, avec indication des évolutions notables
- vérifier les projets de décomptes mensuels ou les demandes d'avance présentés par le ou les entrepreneurs ; établir les états d'acomptes ; vérifier le projet de décompte final établi par l'entrepreneur et établir le décompte général
- donner un avis au maître d'ouvrage sur les réserves éventuellement formulées par l'entrepreneur en cours d'exécution des travaux et sur le décompte général, assister le maître d'ouvrage en cas de litige sur l'exécution ou le règlement des travaux, ainsi qu'instruire les mémoires en réclamation de ou des entreprises.

Tâches à effectuer :

- Direction des travaux :
 - Organisation et direction des réunions de chantier
 - Etablissement et diffusion des comptes-rendus
 - Etablissement des ordres de service
 - Etat d'avancement général des travaux à partir du planning général
 - Information du maître d'ouvrage : avancement, dépenses et évolutions notables
- Contrôle de la conformité de la réalisation :
 - Examen des documents complémentaires à produire par les entreprises, en application de leurs contrats
 - Conformité des ouvrages aux prescriptions des contrats
 - Etablissement de comptes-rendus d'observation
 - Synthèse des choix des matériaux, échantillons ou coloris à valider par le maître d'ouvrage
- Gestion financière :
 - Vérification des décomptes mensuels et finaux. Etablissement des états d'acompte
 - Examen des devis de travaux complémentaires
 - Examen des mémoires en réclamation (examen technique, matériel et économique) présentés au plus tard à la présentation du projet de décompte final.
 - Etablissement du décompte général.

La présente mission ne comprend pas les prestations nécessaires au remplacement d'une entreprise défaillante (constat contradictoire, consultation des entreprises, choix d'une autre entreprise).

4.4.6. Assistance aux opérations de réception (AOR)

L'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception ainsi que pendant la période de garantie de parfait achèvement a pour objet :

- d'organiser les opérations préalables à la réception des travaux
- d'assurer le suivi des réserves formulées lors de la réception des travaux jusqu'à leur levée
- de procéder à l'examen des désordres signalés par le maître d'ouvrage
- de constituer le dossier des ouvrages exécutés nécessaires à l'exploitation de l'ouvrage à partir des plans conformes à l'exécution remise par l'entrepreneur, des plans de récolement ainsi que des notices de fonctionnement et des prescriptions de maintenance des fournisseurs d'éléments d'équipement mis en oeuvre.

Prestations confiées et documents à remettre au maître d'ouvrage :

- Au cours des opérations préalables à la réception, le maître d'œuvre :
 - Valide par sondage les performances des installations
 - Organise les réunions de contrôle de conformité
 - Etablit par corps d'état ou par lot la liste des réserves
 - Propose au maître d'ouvrage la réception.
- Etat des réserves et suivi

Le maître d'œuvre s'assure de la levée des réserves par les entreprises dans les délais définis.

- Dossier des ouvrages exécutés

Le maître d'œuvre constitue le dossier des ouvrages exécutés nécessaires à l'exploitation de l'ouvrage à partir du dossier de conception générale du maître d'œuvre, des plans conformes à l'exécution remise par l'entrepreneur ainsi que des prescriptions de maintenance des fournisseurs d'éléments d'équipement mis en oeuvre.

- Au cours de l'année de garantie de parfait achèvement, le maître d'œuvre examine les désordres apparus après la réception et signalés par le maître d'ouvrage.

5. MODALITES PRATIQUES D'EXECUTION

A l'issue de l'analyse des offres, un jury sélectionnera le lauréat.

5.1. *Enveloppe financière prévisionnelle*

Sur base de l'estimation travaux effectuée par le bureau d'étude Empreinte, la ville a affecté une enveloppe prévisionnelle de **1.670.000 € HT** (un million six cent soixante-dix mille euros).

Cette somme doit représenter l'ensemble des travaux (éclairage, réseaux, dépollution...) et ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une modification.

Le titulaire devra proposer une décomposition détaillée du montant global des travaux par postes et pourcentage d'éligibilité au FEDER. (Rappel de l'objectif : 80 %)

5.2. *Suivi et pilotage de l'étude*

Le comité de suivi de l'étude comprend :

- Les services de la ville (Aménagement, Développement durable, Espaces verts, Espaces publics, Architecture, Mairie de quartier),
- Le comité de quartier Fresnoy Macquellerie,
- Entrelaines
- Le conseil de quartier Ouest,
- Réseaux Ferrés de France,
- Conseil Régional et Conseil Général
- Les associations (jardin de traverse, jardins familiaux...)

Le pilotage de l'étude sera assuré par le service Espaces Publics de la Ville de Roubaix, secondé par les autres services municipaux concernés.

Il sera chargé de suivre le déroulement de l'étude, de l'alimenter, de le réorienter si nécessaire.

Chaque étape sera ensuite présentée à un Comité de Pilotage Politique, instance de validation regroupant le Maire ou son représentant, l'élue en charge de l'aménagement et de l'urbanisme au sein de la Ville, les élus thématiques et/ou territoriaux concernés, un représentant du conseil de quartier, le comité de quartier Fresnoy-Mackellerie, Entrelaines et les différents partenaires.

Parallèlement, le bureau d'étude sera amené à participer à des rencontres dans le cadre des dispositifs de concertation mis en place par la Ville. Il devra fournir des supports didactiques présentant l'avancée de l'étude.

Il est entendu que les décisions prises lors de ces réunions sont intégrées à l'étude. Si des modifications sont à apporter à l'étude, le titulaire du présent marché s'engage à reprendre les documents selon les remarques du maître d'ouvrage.

Le titulaire rédige l'ensemble des comptes-rendus issus de ces réunions.

Il y aura autant de réunions que cela est jugé nécessaire.

5.3. Calendrier de mise en œuvre

La Ville de Roubaix est soumise aux contraintes calendaires liées au dossier de subvention ANRU. L'OS de démarrage des travaux est attendu **avant fin d'année 2012.**

5.4. Annexes

Les études réalisées et qui constituent l'ensemble des annexes jointes au cahier des charges sont LES références que le titulaire devra suivre.

Annexe A_perimetre_brondeloire2
 Annexe B_photo_aerienne
 Annexe C_plan_cadastral_brondeloire
 Annexe D_plan de delimitation_principe aménagement_brond
 Annexe E_etude_photogrammétrie_brond
 Annexe F. Fiches des projets urbains_brondeloire2
 Annexe G. Etat du foncier
 1.2.1_schema des propositions spatialisées
 1.2.2_Cahier de préconisations paysagères
 1.2.2_portraitnature_Fresnoy
 2.1.3 contexte_social_PLU
 2.1.3Données sociales Ouest
 2.1.3 CR_amgt_transitoire_brondeloire19.11.09
 2.2.3_ les projets urbains connexes
 2.2.3 contexte_urbain_PLU_brond2
 2.2.3_diagnostic_macquellerie
 3.3.2.2_inventaire ornithologique du corridor
 3.6_diag_secteur_sud (étude de pollution ANTHERA)
 4.3.3_ candidature pour le corridor écologique_30.09.08 (=base du projet)

5.5. Documents disponibles pour le lauréat

A sa demande, le bureau d'étude retenu pourra disposer des études urbaines réalisées sur les secteurs et sur la ville, en particulier :

- le projet de Programme d'actions en faveur de la Nature en Ville,
 - le plan de référence de la ville de Roubaix du 15/07/08
 - l'agenda 21 roubaisien
 - l'étude micro-PDU (éléments en cours),
 - article de journal sur le prix « La belle route » reçu par « Entrelignes » et le comité de quartier
 - portrait nature Epeule
 - les photos aériennes nécessaires,
- et toutes les données disponibles demandées par l'équipe lauréate.